

Bâle, avril 2024

Aux rentières et rentiers  
de la Caisse de pension

## Compte rendu 2023 / Nouveautés

Chères rentières, chers rentiers

Nous profitons de la présente pour vous informer des points ci-dessous venant en complément du compte rendu et pour vous fournir un aperçu de l'orientation future de l'activité de prévoyance.

### Performance des placements financiers

2023 entrera dans l'histoire comme une bonne année pour les placements. Malgré l'inflation, les hausses des taux directeurs, la crise bancaire, les incertitudes géopolitiques et les guerres, l'économie mondiale n'est pas tombée en récession comme certains le craignaient. Les marchés des actions ont progressé partout dans le monde et ont pu compenser, du moins en partie, les pertes subies l'année précédente. Les obligations, l'immobilier et la plupart des placements alternatifs ont également enregistré des rendements positifs et contribué à un résultat de placement satisfaisant. En revanche, la plupart des monnaies ont connu une évolution négative par rapport au franc suisse.

Dans ce contexte, notre caisse de pension a réalisé l'an dernier une performance de 5,2%. Malgré une quote-part d'actions nettement plus faible, cette valeur se situe dans la fourchette des autres caisses de pension suisses. L'indice de performance UBS PK a atteint 5% et l'indice CS PK 5,4%. Le taux de couverture technique passe de 107,5% à la fin 2022 à 110,2% à la fin 2023. La situation financière de la caisse de pension est solide, même si les réserves pour fluctuation de valeur ne sont pas entièrement disponibles.

### Rémunération et renchérissement des rentes

Pour l'année 2024, le conseil de fondation a décidé de ne pas verser de compensation au renchérissement pour les retraités. Le renchérissement a légèrement augmenté en 2023, mais il reste très volatil. La caisse de pension continuera à observer la situation en 2024. Les avoirs de vieillesse des collaborateurs ont été rémunérés à 3,0%.

### Adaptation du règlement suite à la révision de la loi et en cas de poursuite de l'activité après 65 ans

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données au 01.09.2023, le conseil de fondation a décidé, par décision du 13.04.2023, d'adapter le règlement de prévoyance en conséquence au 01.09.2023. Dans ce contexte, nous avons également adapté nos informations sur la protection des données. Vous trouverez la version réactualisée, évoquant notamment les finalités du traitement des données ainsi que tes droits, sous [baloise.ch/protection-donnees](https://baloise.ch/protection-donnees). Si vous le souhaitez, l'administration de la caisse de pension se fera bien entendu un plaisir de vous faire parvenir les informations relatives à la protection des données.

La réforme AVS 21 est entrée en vigueur le 01.01.2024. Celle-ci entraîne aussi des répercussions sur le 2e pilier. Le besoin d'adaptation des caisses de pension dépend fortement de la manière dont les règlements sont déjà conçus. Dans notre caisse de pension, nous connaissons depuis longtemps l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes, de sorte que le relèvement de l'âge de la retraite LPP des femmes à 65 ans n'est pas une nouveauté pour nous. Des petites adaptations du règlement de prévoyance ont toutefois été nécessaires. Le conseil de fondation a décidé le 11.09.2023 de les mettre en œuvre au 01.01.2024.

### **Rapport sur l'exercice des droits de vote**

En 2024 la Caisse de pension a exercé son droit de vote pour ses actions en détention directe dans l'intérêt des assurés.

### **Compte rendu**

Ci-joint vous trouverez notre compte rendu 2023. Celui-ci vous donnera un aperçu de l'activité et de l'évolution de notre Fondation de prévoyance au cours de l'exercice écoulé. Pour obtenir la version intégrale du rapport annuel, veuillez-vous adresser à l'administration de la Caisse de pension. Nous attirons votre attention sur le fait que vous trouverez sur le site [baloise.com/caissedepension](https://baloise.com/caissedepension), outre des informations générales sur la caisse de pension et vos interlocuteurs, des blogs sur des thèmes choisis du 2e pilier ainsi que le dépliant actuel et la lettre d'accompagnement.

En raison de la structure de notre caisse de pension, qui compte une forte proportion de retraités, nous poursuivons une politique de placement plutôt peu risquée. Malgré cette orientation défensive, nous avons connu une année boursière favorable et avons pu augmenter notre taux de couverture. Nous sommes convaincus que les mesures que nous avons prises permettront à la prévoyance professionnelle des assurés de reposer sur une base saine et financièrement équilibrée à long terme. Nous vous remercions de votre confiance et envisageons notre avenir commun avec confiance.

Nous vous souhaitons le meilleur et vous adressons nos cordiales salutations.

Martin Wenk  
Président du Conseil de fondation

Pierre Boithiot  
Gérant